

# La charte du moulin Astrié

AVRIL 2021

## Maintenir et poursuivre

L'association Moulin Astrié regroupe des personnes physiques qui œuvrent collectivement à la pérennité des principes techniques de conception des moulins inventés et conçus par Pierre et André Astrié à Cambesses, commune de Burlats dans le Tarn. Dans ce but, elle s'est dotée de statuts lui permettant de promouvoir l'exigence nécessaire, qu'ils ont instaurée dans leurs fabrications et qui doit perdurer. La finalité de cette démarche est d'informer tout utilisateur ou futur utilisateur afin qu'il soit éclairé dans le choix des moulins et des personnes les fabricant.

### ▷ Fabrication artisanale

Le caractère artisanal de la fabrication des moulins est depuis l'origine primordial et doit être maintenu. La personne qui utilise l'appellation (la mention) Moulin Astrié doit donc être celle qui fabrique effectivement les moulins. Cet artisan est responsable des moulins qu'il fabrique, et de leur suivi.

### ▷ Une farine de qualité

Une farine « **franche et honnête** », en lien direct avec les femmes et les hommes acteurs-trices de leur production, à contrario de toute production industrielle alimentaire.

### ▷ Faire savoir

Les utilisateurs des moulins ont un rôle primordial d'information, Les farines et leur mode de production, doivent être identifiables par les personnes qui s'en nourrissent. La référence au principe de mouture Astrié doit être mise en avant.

### ▷ Échanger

Une rencontre annuelle permettra, dans un esprit convivial et en présence des signataires de faire vivre cette charte et l'association. Ce moment d'échanges entre fabricants et utilisateurs contribuera à l'amélioration des outils de travail du quotidien et par là au développement de l'agriculture paysanne.

## Promouvoir l'exigence

La mention « **moulin Astrié** » qualifie les moulins respectant les points édictés dans les parties techniques et éthiques ci-dessous.

### ▷ Partie technique

Les moulins doivent :

- être fiables, simples, durables et réparables ;
- être constitués de meules en granite. La tournante doit être supportée par un ressort, équilibrée dynamiquement et conserver une possibilité de ballant. La taille des meules se compose de stries pour écraser le grain et de grands rayons pour le refroidissement. Le réglage de l'écartement avec la dormante se fait par un système mécanique rigide (la ferme) qui donne une consigne de hauteur précise. Il est transmis à la meule au moyen d'une butée à bille autorisant une liberté dans le plan horizontal. La vitesse à la périphérie de la meule doit être proche de 5 mètres par seconde ;
- produire une mouture de compression, entre deux surfaces peu abrasives. Les matériaux utilisés, leur épaisseur, les assemblages mécaniques doivent permettre d'éviter tout défaut de flexion préjudiciable. Le but étant de produire une mouture non échaudée, en un seul passage et en conservant le germe et l'assise protéique intimement liés à la farine. Le son doit être produit en paillettes bien déroulées et non brisées ;
- bluter la farine par chute naturelle au travers d'un tamis tournant, décolmaté par des masselottes. La bluterie est équipée d'une aspiration et est, tout comme le moulin, sous une légère dépression qui évacue la chaleur et l'humidité générées par la mouture. La farine doit être convoyée mécaniquement par vis d'Archimède pour limiter l'oxydation ;
- être rodés et essayés en condition de travail avant le départ de l'atelier.

### ▷ Partie éthique

La fabrication des moulins doit être guidée par :

- une coopération entre les fabricants favorisant la concertation autour des progrès techniques et l'opportunité de leur application ou commercialisation ;
- un effort de transmission du métier entre les artisans respectant cette charte et ceux qui y adhéreront par la suite ;
- l'assurance d'un service après-vente de qualité pour le dépannage, le rhabillage et le maintien d'un stock de pièces détachées et accessoires y compris pour les anciens moulins ;

- afin de limiter les déplacements et l'immobilisation du moulin, un rhabillage doit pouvoir être effectué dans la journée, le résultat de la mouture devant être contrôlé à la fin de l'opération ;
- la solidarité avec une agriculture paysanne ayant pour objectif l'autonomie des fermes et la production sans produits chimiques d'une alimentation saine, diététique et locale au bénéfice de la population ;
- la contribution à l'installation de nombreuses paysannes et paysans ;
- un appui à la formation de réseaux d'échanges entre les utilisateurs des moulins (accès aux semences, entraide, mouture à façon dans un moulin voisin en attendant son propre moulin etc.).

## S'engager

### ▷ Engagement du fabricant

La signature de cette charte engage moralement un fabricant signataire à la respecter et à partager avec les autres signataires toutes difficultés, progrès et améliorations rencontrées, ceci dans l'intérêt de tous et dans un esprit de bienveillance.

### ▷ Engagement de l'utilisateur

La signature de cette charte engage moralement un utilisateur à la promotion des valeurs qui président à la fabrication des moulins Astrié et à un usage consciencieux de ceux-ci, tant envers ses collègues qu'envers les personnes qu'il nourrit.

**Date :**

**Le signataire**

**L'association Moulin Astrié**